



Communiqué de presse

Paris, le 6 octobre 2016

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution alerte sur la résiliation des contrats d'assurance automobile d'Enterprise Insurance Company plc, sise à Gibraltar, en raison de sa probable mise en liquidation judiciaire.

Dès le 22 juillet dernier, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a émis une alerte sur la défaillance de l'entreprise d'assurance **Enterprise Insurance Company plc**, sise à Gibraltar, et les conséquences d'une telle défaillance pour les assurances obligatoires. Cette entreprise a commercialisé en France, sous le régime de la libre prestation de services, des contrats d'assurance automobile à des résidents français.

La Commission des services financiers de Gibraltar (GFSC) informe désormais l'ACPR que tous les contrats d'**Enterprise Insurance Company plc** seront résiliés à compter du 26 octobre 2016, avec prise d'effet immédiate. À cette même date, **Enterprise Insurance Company plc** devrait probablement faire l'objet de l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire. Le liquidateur provisoire, nommé par la Cour Suprême de Gibraltar, en a informé les intermédiaires qui commercialisaient les contrats d'assurance d'**Enterprise Insurance Company plc**.

Dans ces conditions, l'ACPR souligne qu'**il est nécessaire pour les assurés de trouver rapidement un nouvel assureur** pour bénéficier, dès le 26 octobre prochain, d'une couverture **pour les risques dont l'assurance est obligatoire**.

Communiqué de la GFSC : <http://www.fsc.gi/fsc/EnterpriseStatement.htm>

Coordonnées de l'Autorité de Gibraltar

Gibraltar Financial Services Commission

PO Box 940

Suite 3, Ground Floor

Atlantic Suites - Europort Avenue

Gibraltar

Tel : +350 200 40283 - Fax : +350 200 40282

E-Mail : information@fsc.gi

E-Mail pour les assurés concernés par la défaillance d'Enterprise Insurance Company
enterprisepolicyholders@fsc.gi

Coordonnées de l'ACPR

Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

61 rue Taitbout

75436 Paris Cedex 09

Téléphone : 01.49.95.42.00

www.abe-infoservice.fr

www.acpr.banque-france.fr

À propos de l'ACPR : Autorité administrative indépendante adossée à la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution est en charge de l'agrément et de la surveillance des établissements bancaires et d'assurance dans l'intérêt de leurs clientèles et de la préservation de la stabilité du système financier